OBJECTIFS

- **Hydraulique :** retrouver l'écoulement naturel de la rivière, pour un cours d'eau plus résilient face aux inondations, aux sécheresses et au changement climatique
- **Écologique :** restaurer les habitats et permettre la libre circulation de la faune aquatique
- **Urbain et social :** renouer les habitants avec leur rivière, transformer la rivière en un lieu de vie et de détente, et favoriser les mobilités douces

SOLUTIONS APPORTÉES

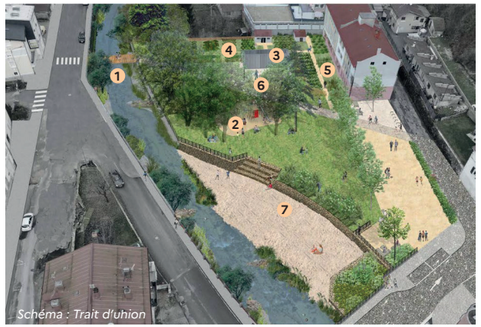

Schéma : Trait d'union

1 Nouvelle passerelle
2 Aire de jeux
3 Préau
4 5 Jardins partagés
6 Terrain de pétanque
7 Plage

Destruction des obstacles à l'écoulement naturel de l'eau : anciens barrages, seuils…

Renaturation d'une partie des berges.

Modification des quais pour faciliter l'accès à la rivière.

Aménagement d'un jardin urbain en bord de rivière, avec potager, jeux et accès à la rivière.

Création d'une voie douce de 4km le long de la Bienne.

Construction de 4 nouvelles passerelles et nouveau mobilier urbain.

BÉNÉFICES POUR L'ÉCOSYSTÈME

- Rafraîchissement de l'eau (limite les algues, favorise les frayères).
- Retour d'une faune et flore diversifiées (poissons, oiseaux, végétation aquatique).
- Dynamique fluviale retrouvée (continuité écologique, libre circulation piscicole).
- Végétalisation des berges (retour des arbres en ville).

BÉNÉFICES POUR LA VILLE

- Cadre de vie revalorisé autour de la rivière.
- Îlot de fraîcheur en période de canicule.
- Meilleure gestion du risque d'inondation.
- Baisse du bruit des chutes d'eau.

ET SI C'ÉTAIT À REFAIRE ?

Il est crucial de mettre en place une stratégie foncière proactive, avec l'acquisition anticipée des parcelles clés dès qu'elles se libèrent, pour faciliter le déploiement d'un projet ambitieux et cohérent sur un tronçon continu de la rivière.

PAROLES D'ACTEURS

Code QR ?

DREAL BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

CITÉ ADMINISTRATIVE VIOTTE
5 VOIE GISÈLE HALIMI I BP 31269 I 25005 BESANÇON CEDEX
bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr I 03 39 59 62 00

Avec l'aimable participation du Parc Naturel Régional du Haut Jura et de la ville de Morez

Pour plus d'informations : r.bellier@parc-haut-jura.fr

© Mai 2025 - Conception : Département Eau et Milieu Aquatique du Service Biodiversité, Eau et Patrimoine

PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ
Liberté
Égalité
Fraternité

L'ÉCHAPPÉE BIENNE (39)

COMBINER PROJET URBAIN ET RESTAURATION ÉCOLOGIQUE POUR RECONNECTER LES HABITANTS AVEC LEUR RIVIÈRE

Photo : François Xavier

CARTE D'IDENTITÉ

Le projet de l'Échappée Bienne à Morez répond à un triple enjeu : écologique, urbain et social. Située au cœur d'une vallée au riche passé industriel, la Bienne est fortement canalisée, altérant sa qualité écologique et coupant le lien entre la rivière et les habitants. Face aux défis du changement climatique, le projet vise à restaurer le cours d'eau pour le rendre plus résilient, capable de mieux supporter les crues comme les sécheresses, tout en facilitant le franchissement par la faune et la libre circulation des sédiments. La renaturation, portée par le Parc naturel régional du Haut-Jura, comprend l'effacement et l'adaptation des seuils qui font obstacles à l'écoulement de l'eau, et empêchent la libre circulation de la faune aquatique, la création de berges végétalisées et l'augmentation de l'espace de liberté du cours d'eau.
En parallèle, l'aménagement urbain transforme le visage de Morez. Les quais deviennent des lieux de vie et de détente, accessibles à tous, grâce à la création de promenades, d'escaliers descendant au bord de l'eau, d'espaces verts, d'aires de jeux et de jardins partagés. Le projet intègre également quatre passerelles pensées comme des objets d'arts, conçues pour renforcer l'identité visuelle de Morez, et la relation des habitants avec leur rivière, et un renouvellement du mobilier urbain.

SITUATION GÉOGRAPHIQUE

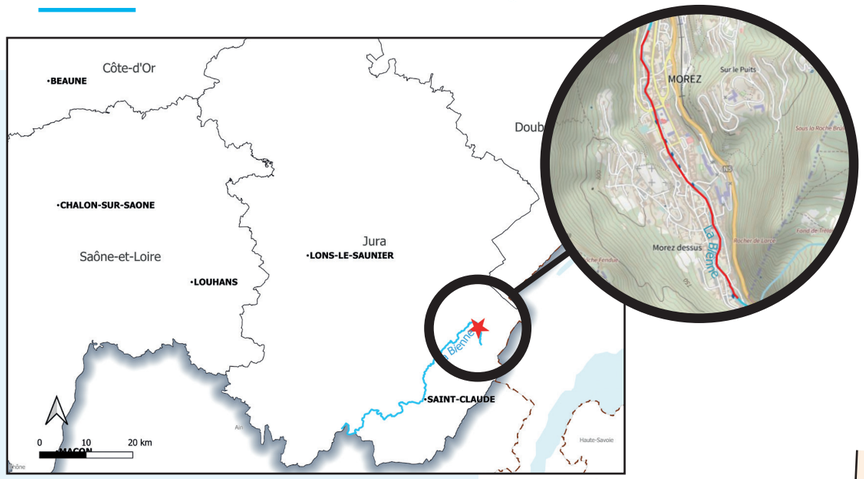

Carte : DREAL BFC

PORTEUR DE PROJET

Maître d'ouvrage pour la renaturation du lit de la Bienne : *Parc Naturel Régional du Haut-Jura*
Maître d'ouvage aménagement urbain : *ville de Morez*

FINANCEURS ET BUDGET

Renaturation de la Bienne : 1,2 millions d'euros.

Financés à 70% par l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, à 10% par la Région Bourgogne Franche-Comté via les fonds européens FEDER, et à 20% par le Parc Naturel Régional du Jura.

CALENDRIER DU PROJET

2016 — Début des concertations initiées par la ville de Morez

2018 — Le PNR du Haut-Jura se joint au projet au titre de la GEMAPI

2019 — Premières études

2023 — 1ère phase de travaux Quai Joubez

2024 — 2e phase de travaux Place Lissac et Parc Lamy Jeune

2025 — 3e phase de travaux secteur Pierre Morel

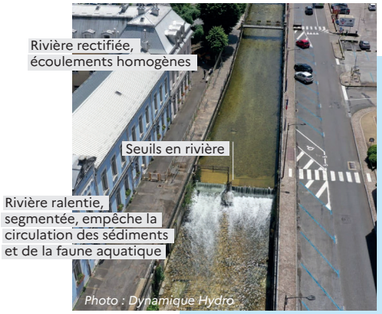

Photo : Dynamique Hydro

Photo : Dynamique Hydro

AVANT **APRÈS**

COMMENT BIEN ANTICIPER LA RÉSISTANCE AU CHANGEMENT ?

Pour anticiper les questionnements et inquiétudes des habitants face aux nouveaux aménagements, la ville de Morez et le PNR du Haut-Jura ont misé sur une concertation active : communication régulière, implication des habitants dans les choix d'aménagements, valorisation du projet par la création artistique et paysagère. En donnant du sens et de la visibilité au changement, cette démarche participative a permis une appropriation progressive du projet et une adhésion renforcée une fois les premiers résultats concrets observés.

Photo : Dynamique Hydro

Travaux sur le seuil Paget

LES LEVIERS ET FREINS : RETOUR D'EXPÉRIENCE

LEVIERS DE RÉUSSITE

- Une programmation ambitieuse et innovante, qui allie renaturation, création artistique, et aménagements paysagers.
- La concertation de nombreux acteurs de l'aménagement du territoire, des élus et des partenaires techniques.
- Une implication des habitants, qui ont été consultés pour le choix des nouveaux aménagements urbains, et à travers une communication régulière et attractive.
- Le rôle moteur de la ville de Morez et du Parc naturel régional du Haut-Jura.

LES FREINS AU PROJET

- Des délais administratifs longs, notamment en lien avec les procédures environnementales ou foncières.
- La complexité technique des travaux, notamment liée à la présence de réseaux en sous-sol, au lit artificialisé de la rivière, aux contraintes d'accessibilité et à la gestion de la circulation routière.
- Une gestion foncière délicate du fait de la multiplicité des propriétaires et du morcellement des parcelles.
- La nécessité de convaincre le public du bien-fondé des travaux.
- Planifier les achats en gardant en tête l'expiration des aides (2 ans pour le FEDER, 4 ans pour les Agence de l'Eau).